



La création d'entreprise, une voie de retour à l'emploi pour les personnes handicapées

Chefs d'entreprise accompagnés par **BGE Sud-Ouest** avec le dispositif création d'activité de l'**AGEFIPH** dans les régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes

Que sont-ils devenus ?

Etude de pérennité sur 2 027 entreprises créées entre 2012 et 2016 par des personnes en situation de handicap



Chiffres clés

Mesure d'aide à la création d'activité de l'AGEFIPH en 2017 :

- 3165 créations en France
- 466 sur notre territoire d'intervention

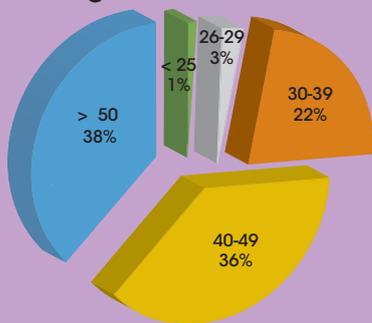
Etude de pérennité :

2 027 entreprises

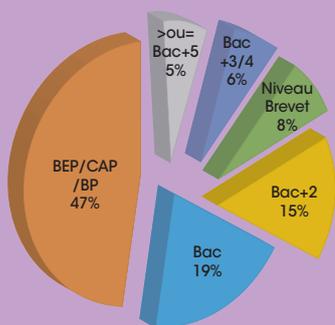
créées entre 2012 et 2016 et accompagnées par BGE Sud-Ouest

32,4% de femmes parmi les chefs d'entreprise

Age des créateurs



Niveau de formation des créateurs



Carole Marfaing - Sinsat (Ariège)

«Les biscuits du Moulin»
Biscuiterie créée en juin 2014

En juin 2014, Carole Marfaing crée une biscuiterie artisanale dans une bâtisse qui contient un moulin à eau. Les consultants BGE l'ont accompagnée et formée afin qu'elle acquiert des bases en comptabilité et communication.

Lauréate nationale du concours Talents en 2015, Carole a pu, grâce au dispositif AGEFIPH, bénéficier d'un suivi de plusieurs mois après sa création et ainsi d'un regard extérieur sur le développement de son entreprise.



La mesure «création d'activité»

Créée en 1987, l'AGEFIPH a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées.

La mesure «création d'activité» a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son propre emploi en créant ou reprenant une entreprise. Elle comprend :

- un accompagnement par un prestataire spécialiste de la création d'entreprise, labellisé par l'AGEFIPH (BGE Sud-Ouest en Ariège, Aveyron, Cantal, Gironde, Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne et à Montpellier), avant la création d'une entreprise, pour les personnes ayant un projet de création viable
- une trousse de 1^{ère} assurance comprenant 3 garanties (multirisque professionnelle, prévoyance et santé)
- une aide financière forfaitaire au démarrage de l'activité de 5 000 € (en complément d'un apport en fonds propres de 1 500 €), facilitant la mobilisation de financements de droit commun
- un suivi et un appui au développement de l'entreprise après la création

L'accompagnement par BGE

Partenaire de l'AGEFIPH depuis 1993, BGE Sud-Ouest accompagne les personnes reconnues travailleurs handicapés dans le cadre de la mesure «création d'activité», sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

BGE dispose de 69 lieux d'accueil sur ce territoire et propose un conseil individuel pour chaque porteur de projet par un consultant expérimenté : accompagnement dans l'étude et la construction de son projet (étude de marché, prévisions économiques et financières, ...), appui à la constitution du dossier de demande d'aide financière forfaitaire au démarrage d'activité de l'AGEFIPH, conseils personnalisés et adaptés aux besoins du créateur après la création d'activité.

Pourquoi une étude de pérennité ?

Que deviennent les personnes reconnues travailleurs handicapés qui créent une entreprise ? Notamment par rapport à toutes les créations d'activité observées par l'INSEE en France ?

Combien d'entreprises existent aujourd'hui, au bout de 3 ou de 5 ans ? En cas de cessation, comment les personnes ont-elles rebondi ?

BGE Sud-Ouest a souhaité connaître l'impact du dispositif «création d'activité» dans la durée sur son territoire d'intervention et s'interroger sur le devenir des entreprises accompagnées et financées, en intégrant les spécificités de ce public.



Michel Paquin - Cantal

Primeur ambulante depuis juin 2014

Le sens de la vente, de l'accueil, la connaissance du marché des fruits et légumes, des circuits de distribution sont ses points forts et lui permettent de fidéliser sa clientèle.

L'aide de l'AGEFIPH et l'accompagnement de BGE lui ont permis de s'équiper, notamment d'une transpalette électrique.

Aujourd'hui, il propose une plus large gamme, notamment des fruits secs. Chaque été, il embauche un saisonnier pour répondre à la demande et au nombre plus important de marchés.



Patrick Gerbith et Brigitte Nais Montpellier - Hérault

PDCA 34 - atelier protégé de câblage électrique créé en décembre 2014 - 5 salariés

Une entreprise industrielle dans laquelle l'humain est au cœur des préoccupations, inscrite dans le secteur de l'économie sociale : le fruit d'un projet bien construit !

Adhésion de leurs futurs clients qui aident à l'équipement de démarrage, agrément de la Direccte pour deux postes de travailleurs handicapés, soutien de l'AGEFIPH, accompagnement par un consultant de BGE, sont autant de facteurs positifs lorsqu'ils démarrent.

Patrick et Brigitte ont déposé un brevet pour un système de signalisation innovant et ne comptent pas s'arrêter là : entre 10 et 15 salariés constituent pour eux un objectif raisonnable.



Sandra Barco Monsempron-Libos (Lot-et-Garonne)

DEER 47 - Diagnostic immobilier
Création en avril 2013 - 4 salariés

Sandra Barco a travaillé pendant six ans dans une entreprise de diagnostic immobilier sur le Villeneuvois ce qui lui a permis de se former au métier et de l'apprendre.

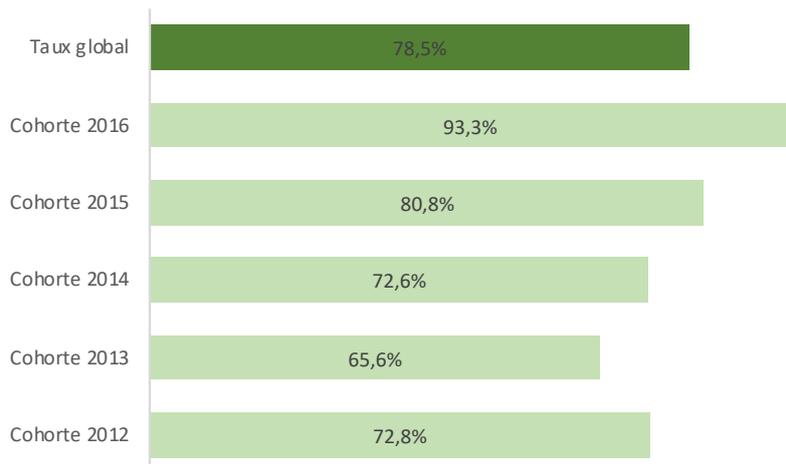
Suite à un licenciement, elle choisit de poursuivre des formations obligatoires afin de pouvoir s'installer en qualité de diagnostiqueur.

Après un accompagnement avec BGE Lot-et-Garonne et avec l'appui de l'AGEFIPH, Sandra Barco crée sa société à Monsempron-Libos en avril 2013.

Grâce à la qualité de son travail et à son professionnalisme, la société compte aujourd'hui quatre salariés et rayonne sur plusieurs départements.

Les taux de pérennité des entreprises créées par des travailleurs handicapés sont meilleurs que ceux publiés par l'INSEE

Alors qu'il s'agit de publics fragilisés et malgré la nature des entreprises : petites entreprises, prédominance de créations pures, surreprésentation de certains secteurs (café/hôtel/restaurant, commerce/réparation, services aux particuliers, ...)



L'expérience de la création d'entreprise, après une cessation, permet à un créateur de se réinsérer plus facilement, ce qui améliore le taux global d'insertion

Le taux d'issues favorables prend en compte les retours à l'emploi après la cessation d'activité. Le taux d'insertion est ainsi amélioré de 5 points.

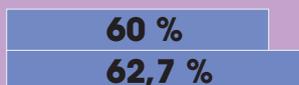
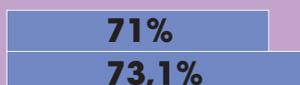


Les résultats en quelques chiffres de la mesure «création d'activité» de l'AGEFIPH en Ariège, Aveyron, Cantal, Gironde, Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne et à Montpellier concernant les personnes handicapées :

- ▶ **2 027 entreprises créées entre 2012 et 2016** accompagnées par BGE Sud-Ouest dans l'un de ses 69 lieux d'accueil
- ▶ **Un taux global d'issues favorables de 83,5%** quand on tient compte des retours à l'emploi après la cessation d'activité
- ▶ **Des taux de pérennité à 3 et 5 ans qui démontrent la pertinence du dispositif**, équivalents ou légèrement supérieurs à celui de l'INSEE.

Taux de pérennité à 3 ans

Taux de pérennité à 5 ans



Tous chefs d'entreprise
(chiffres INSEE, études 2013 et 2017)

Chefs d'entreprise travailleurs handicapés
(étude de pérennité AGEFIPH/BGE Sud-Ouest, septembre 2018)

L'AGEFIPH en Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes

Immeuble La Passerelle St Aubin 17 Bd de la Gare BP 95827 31500 TOULOUSE

Millenium 2 ZAC Cœur de Bastide 13 rue Jean-Paul Alaux 33072 BORDEAUX Cedex

Immeuble Gergovia 65 Bd François Mitterrand 63010 CLERMONT FERRAND Cedex

0 800 11 10 09 - En savoir plus sur le web : www.agefiph.fr

Principaux lieux d'accueil des créateurs d'entreprise travailleurs handicapés

BGE Ariège

05 32 11 16 35 - bge09@creer.fr

BGE Aveyron

05 65 73 11 01 - bge12@creer.fr

BGE Cantal

04 71 43 32 01 - bge15@creer.fr

BGE Haute-Garonne

05 61 61 45 00 - bge31@creer.fr

BGE Gironde

05 56 87 23 75 - bge33@creer.fr

BGE Lot

05 65 21 93 50 - bge46@creer.fr

BGE Lot-et-Garonne

05 53 66 20 50 - bge47@creer.fr

BGE Montpellier

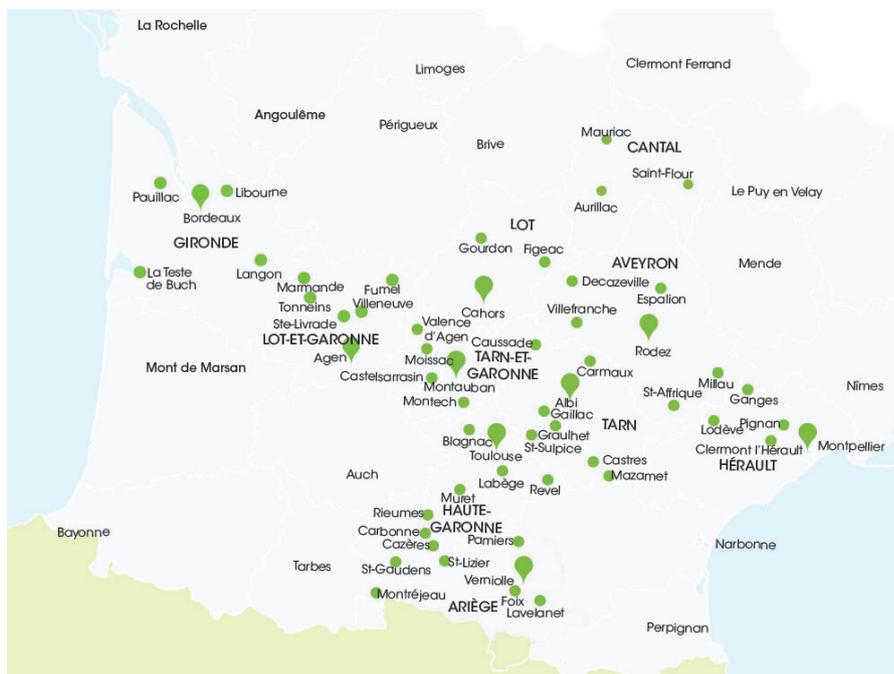
04 67 58 48 45 - bge.montpellier@creer.fr

BGE Tarn

05 63 47 17 31 - bge81@creer.fr

BGE Tarn-et-Garonne

05 63 21 01 09 - bge82@creer.fr



En savoir plus sur le web :

www.creer.fr

www.bge.asso.fr